



La *Direction Régionale des Finances Publiques* de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine



La direction régionale des Finances publiques (DRFiP) de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine a été créée le 13 juillet 2011.

Elle s'inscrit dans le processus national de fusion des deux administrations des impôts et de la comptabilité publique.

Ayant repris l'intégralité des missions exercées précédemment par la **direction des services fiscaux** et par la **trésorerie générale**, elle assure notamment :

- ▶ le **calcul** et le **contrôle** de l'impôt ainsi que la **lutte contre la fraude** ;
- ▶ le **recouvrement** des recettes fiscales et non fiscales de l'État, des collectivités territoriales et d'organismes publics ;
- ▶ la **tenue des comptes** et le **paiement des dépenses** de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics ;
- ▶ des **prestations d'expertise et de conseil financier** auprès des services de l'Etat et des collectivités territoriales.

Ces missions sont **départementales** (impôts, gestion publique locale...), **régionales** (gestion Etat, paie des fonctionnaires de l'Etat...) et **nationales** (amendes automatisées...).

Dirigée par **Marc CANO**, administrateur général des Finances publiques, elle est implantée à la cité administrative, avenue janvier à Rennes et compte 1754 agents répartis sur 35 sites implantés dans 25 communes du département.

Son organisation repose sur une équipe de direction collégiale, des missions relevant directement du responsable et des pôles structurés en blocs fonctionnels.

» Une équipe de direction collégiale

Le directeur régional des Finances publiques est assisté de quatre directeurs, responsables de pôle, et des responsables de mission.

» Quatre missions directement rattachées au directeur régional des Finances publiques.

- ▶ La mission départementale risques et audit est en charge de la réalisation de l'ensemble des interventions relevant de l'audit (vérification des services et des postes comptables, audits extérieurs, enquêtes, conseils...). Elle s'assure également de la mise en œuvre de la maîtrise des risques dans les services, comptables et non comptables.
- ▶ La mission cabinet - communication met en place les actions de communication nationales ou locales, tant internes qu'externes.
- ▶ Le contrôleur budgétaire régional participe à la maîtrise de l'exécution des lois de finances.
- ▶ La mission politique immobilière de l'Etat contribue auprès du préfet de région à la mise en œuvre de quatre objectifs :
 - assurer aux agents de l'Etat un cadre de travail fonctionnel,
 - offrir des bonnes conditions d'accueil aux usagers du service public,
 - promouvoir la performance immobilière, optimiser la valeur du patrimoine immobilier,
 - contribuer à l'offre de logement.

A
venir

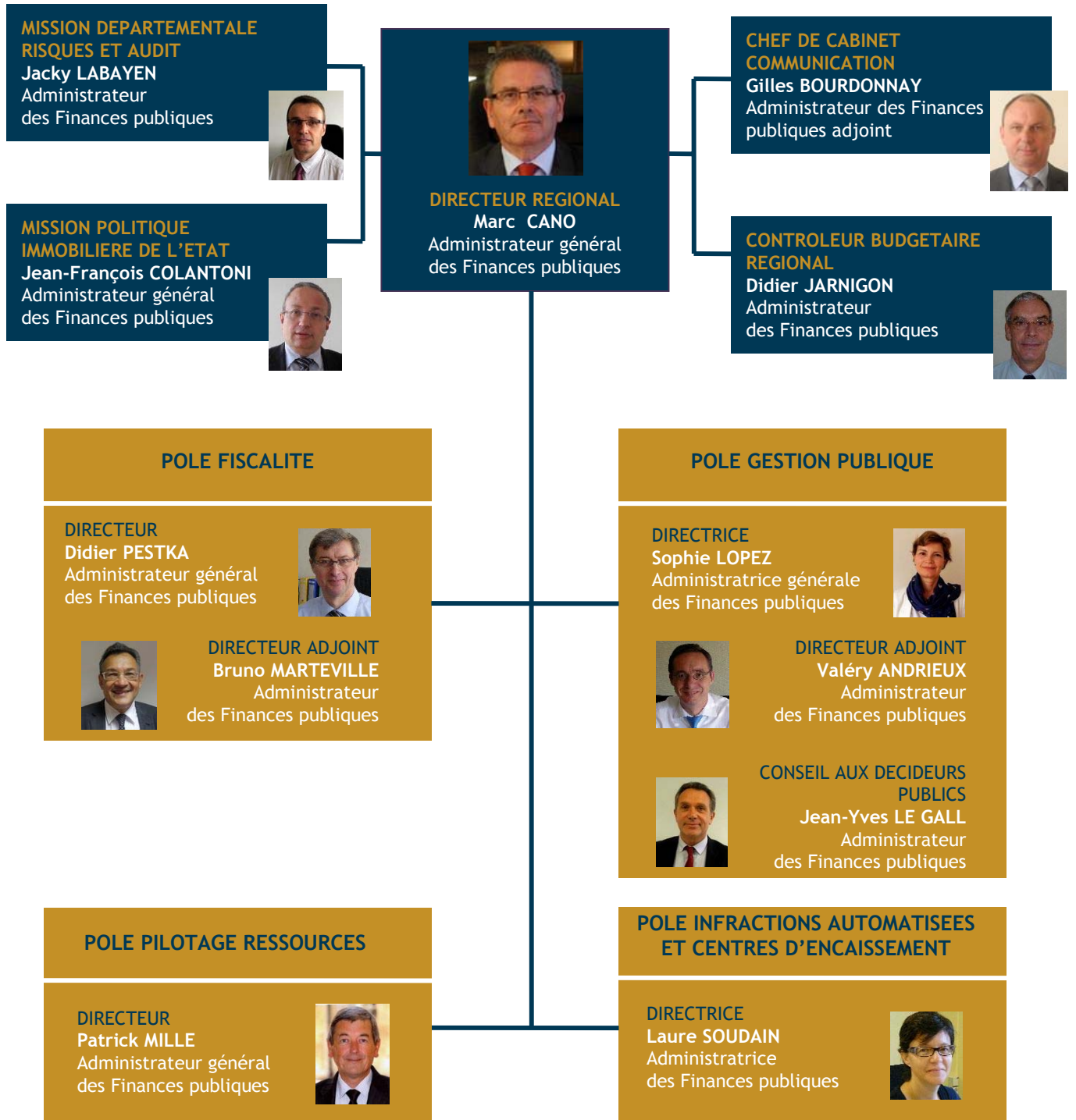
Les orientations présentées en conseil des ministres du 20 janvier 2016 marquent une nouvelle étape pour la politique immobilière de l'Etat (PIE) au sein de laquelle l'action de la mission régionale est renforcée.

La future Direction immobilière de l'Etat s'appuiera localement sur les préfets de région et sur ces équipes régionales pour affirmer et préserver les intérêts de l'Etat propriétaire. Un rôle particulier est dévolu au responsable régional de la PIE et à son équipe, dans le cadre du Schéma directeur immobilier régional afin notamment de renforcer la dimension interministérielle des actions et de systématiser l'analyse préalable budgétaire, économique et technique des projets. A l'image de la réforme de la gouvernance interministérielle, simplifiée et recentrée, l'échelon régional portera également l'effort de professionnalisation des processus de décisions et de renforcement des mutualisations afin d'une part de dépasser la gestion opération par opération, d'autre part d'étendre cette exigence de performance, au delà du seul immobilier de bureaux de l'Etat, aux opérateurs et à l'immobilier spécifique.

» Quatre pôles

- ▶ Pôle fiscalité
- ▶ Pôle gestion publique
- ▶ Pôle infractions automatisées et centres d'encaissement
- ▶ Pôle pilotage et ressources

ORGANIGRAMME AU 15 SEPTEMBRE 2016



COORDONNEES

Direction régionale des Finances publiques
de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine

Avenue Janvier
BP 72102
35021 RENNES Cedex 9

Tél. : 02 99 79 80 00
drfip35@dgifip.finances.gouv.fr

Les sites d'implantation de la DRFiP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine (cf. coordonnées en annexe)



DRFiP de Bretagne
et du département d'Ille-et-Vilaine
Service Communication - Janvier 2016

Le pôle fiscalité

- /// La fiscalité des particuliers, les missions foncières et les amendes
- /// La fiscalité des professionnels et le recouvrement forcé
- /// Le contrôle fiscal
- /// Les affaires juridiques et le contentieux

Le pôle gestion publique

- /// La gestion publique locale
- /// L'action et l'expertise économiques
- /// La mission "opérations comptables de l'Etat »
- /// La mission "dépenses"
- /// Les missions domaniales
- /// Les services rattachés

Le pôle infractions automatisées et centres d'encaissement

- /// Les centres d'encaissement

Le pôle pilotage et ressources

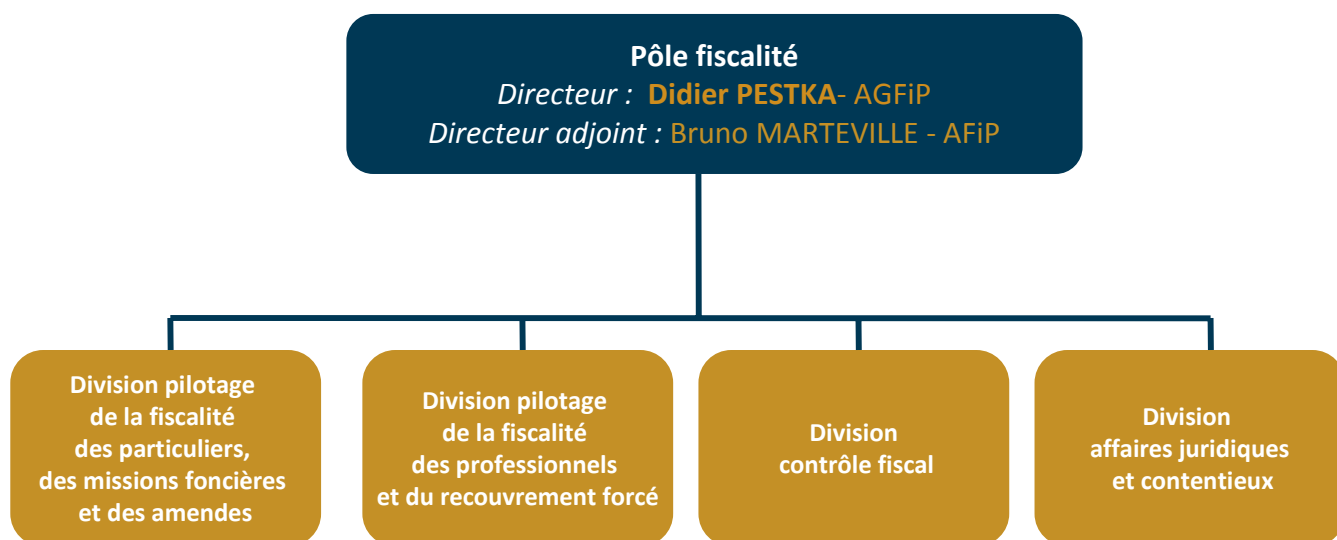
- /// Les services rattachés
- /// Les ressources humaines
- /// La formation professionnelle
- /// Le budget, l'immobilier et la logistique
- /// La stratégie, le contrôle de gestion et la qualité de service

The image shows the exterior of a building with a sign that reads "FINANCES PUBLIQUES" in large blue letters and "Direction régionale" in smaller blue letters below it. A large blue letter "F" is part of the logo on the left. The building has a modern design with large windows and a light-colored facade. The text "Le pôle fiscalité" is overlaid on the image in a dark blue font, followed by three right-pointing triangles.

FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale

Le pôle fiscalité ▶▶▶

Le pôle fiscalité regroupe l'ensemble des missions fiscales y compris l'action en recouvrement vis-à-vis des particuliers. Il est composé de quatre blocs fonctionnels.



/// La fiscalité des particuliers, les missions foncières et les amendes

La division du pilotage de la fiscalité des particuliers est en charge du pilotage et de l'animation de l'assiette et du recouvrement amiable des impôts des particuliers et des amendes ainsi que de l'activité cadastrale et de la publicité foncière.

Elle est composée de 3 services :

- ▶ **le premier** est l'interlocuteur privilégié des Services des Impôts des Particuliers (SIP) et des trésoreries pour tout ce qui concerne l'assiette et le recouvrement amiable de l'impôt sur le revenu (IR) et des impôts directs locaux. Il assure aussi l'homologation des rôles ainsi que la coordination avec le Service de la fiscalité directe locale (SFDL) et les tiers-déclarants. Le pilotage de la mission amendes pour la partie départementale lui est également confié.
- ▶ **le second** anime l'activité topographique et le réseau des services de publicité foncière ;
- ▶ **le troisième**, le service liaison recouvrement, assure les fonctions d'appui aux postes / services et d'interface.

Chiffres clés 2015

- ▶ 544 840 articles de rôles impôt sur le revenu
- ▶ 233 057 déclarations de revenus souscrites par Internet (41,27 % des foyers fiscaux)
- ▶ Campagne d'impôt sur le revenu : 85 364 contribuables accueillis, 70 000 appels téléphoniques traités
 - ▶ Montant de l'impôt sur le revenu : 843,5 millions d'€
 - ▶ Montant des impôts locaux (TH/TF) : 875,36 millions d'€

La mise en place de l'interlocuteur fiscal unique

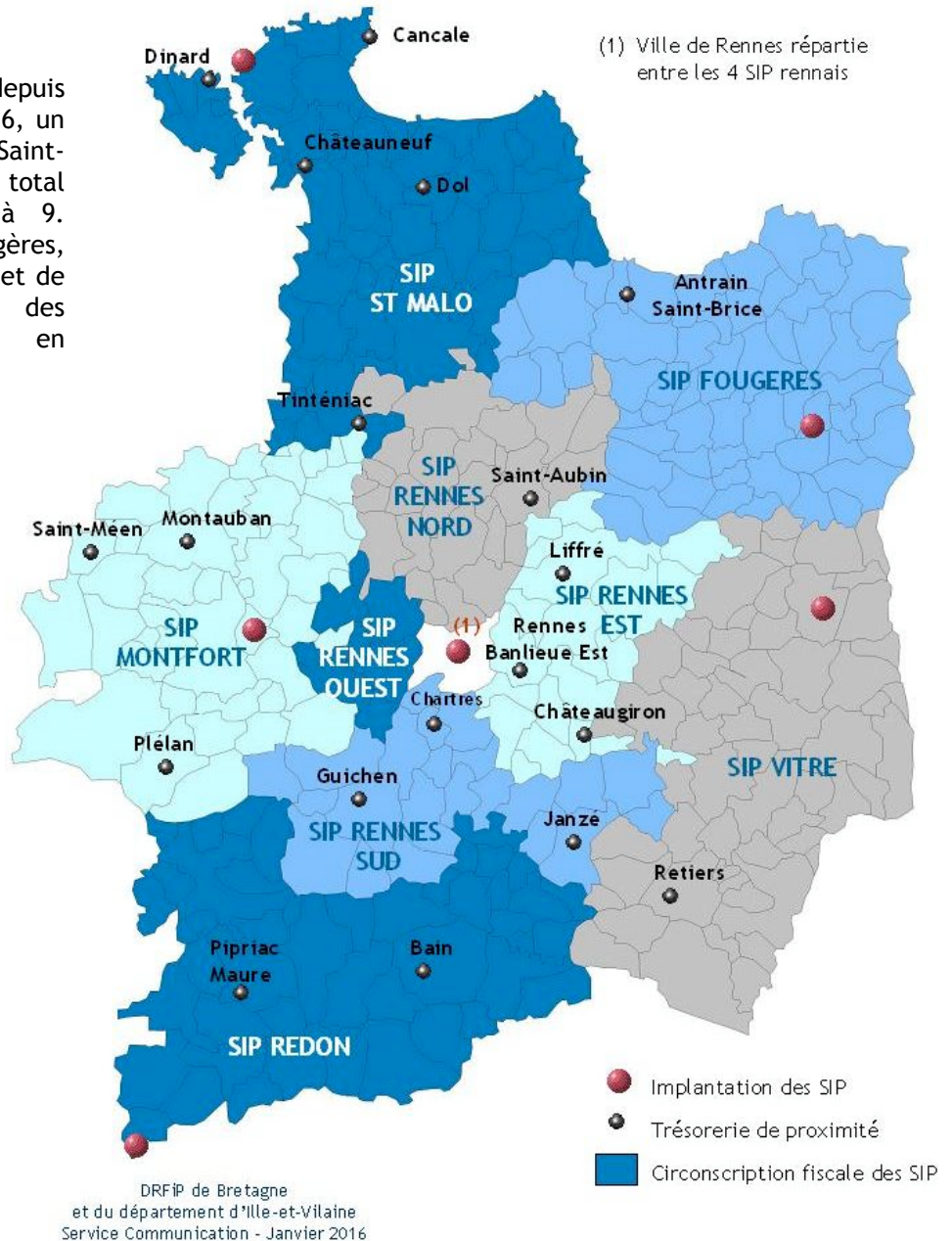
La mise en place sur l'ensemble du territoire du guichet fiscal unifié constitue un objectif majeur de la réforme de la DGFIP.

Les services des impôts des particuliers (SIP)

A l'instar des services des impôts des entreprises, interlocuteurs uniques des entreprises, les services des impôts des particuliers (SIP) sont installés partout où sont présents à la fois un centre des impôts et une trésorerie.

Ces nouveaux services regroupent les agents en charge de l'assiette et du contrôle ainsi que ceux en charge du recouvrement. Pour permettre aux services d'accueillir les agents chargés du recouvrement et favoriser un accueil adapté aux usagers, certains sites ont dû être partiellement ou totalement rénovés.

Dix SIP ont été créés depuis 2009. Depuis le 1/01/2016, un seul SIP est installé à Saint-Malo portant le nombre total dans le département à 9. Les trésoreries de Fougères, Montfort-sur-Meu, Redon et de Vitré sont devenues des trésoreries spécialisées en gestion publique locale.



L'accueil fiscal de proximité

Un accueil fiscal de proximité a été mis en place dès le 1^{er} septembre 2009. Il est assuré par les 19 trésoreries mixtes. Celles-ci apportent des réponses aux questions les plus courantes des usagers, concernant l'assiette. Pour les questions les plus complexes, ils réceptionnent les dossiers ou les demandes et les adressent au service compétent qui apportera directement une réponse à l'utilisateur.

Un nouvel outil informatique spécifique (e-contacts) a été développé et mis en place pour permettre l'enregistrement, la transmission et le suivi des demandes dans de bonnes conditions.

Les missions foncières

Elles sont gérées par :

- le Pôle Topographique de Gestion Cadastrale (PTGC) de Rennes et ses antennes de Fougères, Redon et Vitré
- le Centre des Impôts Fonciers de Saint-Malo
- la Brigade Régionale Foncière (BRF)
- les 6 services de la publicité foncière

Cadastre

- ▶ 1 242 169 parcelles
- ▶ 769 345 locaux
- ▶ 23 526 déclarations de propriétés bâties traitées

Publicité foncière

- ▶ 163 117 formalités traitées
- ▶ 104 388 demandes de renseignement

La fiscalité des professionnels et du recouvrement forcé

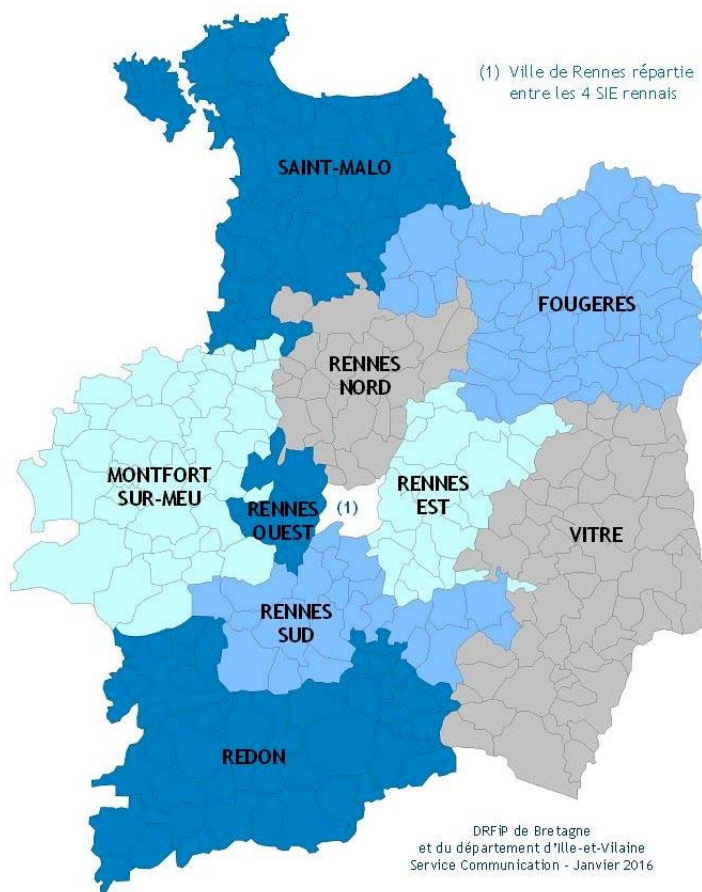
La division du pilotage de la fiscalité des professionnels assure l'animation de l'assiette et du recouvrement amiable des impôts des professionnels, du recouvrement forcé des amendes et de l'ensemble des impôts dus par les personnes physiques ou morales, ainsi que du contentieux recouvrement associé.

Elle est composée de deux services :

- ▶ **le premier** pilote le réseau des SIE au regard de l'assiette et du recouvrement amiable des impôts des entreprises, de la mission foncière des locaux professionnels ainsi que la fonction d'enregistrement ;
- ▶ **le deuxième** est dédié au recouvrement forcé des impôts et amendes dans l'ensemble des postes ainsi qu'au pilotage du Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS). Ce dernier, créé le 1^{er} septembre 2011, gère le recouvrement des créances complexes relatives aux professionnels et particuliers.

Elle assure également le pilotage des huissiers des Finances publiques.

9 Services des Impôts des Entreprises (SIE) suivent le compte fiscal de 66 941 entreprises au titre de la TVA et 25 785 sociétés et autres passibles de l'impôt sur les sociétés.



Chiffres clés 2015

- ▶ 1,762 milliard d'euros au titre de la TVA pour 71 421 redevables
- ▶ IS : 409,84 millions d'euros de versements spontanés

Le contrôle fiscal

Cette division pilote les missions de recherche, le contrôle sur pièces d'initiative, le contrôle fiscal externe et le contrôle de la contribution à l'audiovisuel.

Le contrôle fiscal est géré par :

- 3 brigades départementales de vérification
- 3 pôles contrôle et expertise (PCE) : Rennes Sud, Rennes Nord et Saint-Malo
- 1 brigade de contrôle et recherches (BCR)
- 1 pôle de contrôle des revenus et du patrimoine (PCRP)

Chiffres clés 2015

- ▶ 391 opérations de contrôle fiscal externe et 12,8 millions d'euros de droits rappelés
- ▶ 13 526 contrôle sur pièces, 13,58 millions d'euros de droits rappelés et 2,68 millions d'euros de pénalités

Les affaires juridiques et le contentieux

La division prend en charge tous les aspects de législation relatifs à la totalité des impôts et à l'ensemble des usagers : traitement des pétitions contentieuses et gracieuses, instruction des demandes de restitution et de remboursement de crédits d'impôt ou de TVA, traitement des rescrits, demandes de solution, affaires particulières et signalées, conciliateur fiscal départemental.

Elle assure aussi les attributions propres à une direction chef-lieu de région : octroi des agréments, secrétariat du collège territorial de l'Ouest, commissariat du gouvernement auprès de l'OREC, surveillance des organismes agréés (OA).

Nouveau

Un pôle juridictionnel spécialisé dans le traitement du contentieux fiscal d'assiette est mis en place au sein de la division AJC à compter du 1er septembre 2016. Il prend en charge le traitement de l'intégralité des recours du ressort du Tribunal administratif de Rennes à l'encontre des impositions établies par les quatre directions bretonnes.

Pour cela, la division s'appuie sur plusieurs équipes :

- ▶ 3 sections : contentieux juridictionnel - contentieux administratif et législation - rescrits, affaires particulières et agréments ;
- ▶ 2 fonctions dédiées : la conciliation départementale et l'audit des organismes agréés ;
- ▶ un bureau d'ordre commun chargé du secrétariat de la division, de l'enregistrement des affaires et de l'exécution des décisions.

Chiffres clés 2015

- ▶ 216 rescrits
- ▶ 74 426 réclamations
- ▶ 851 saisines du conciliateur fiscal
- ▶ 453 requêtes introduites devant le TA de Rennes pour les 4 directions bretonnes
- ▶ 509 premiers mémoires et 191 mémoires en réplique produits

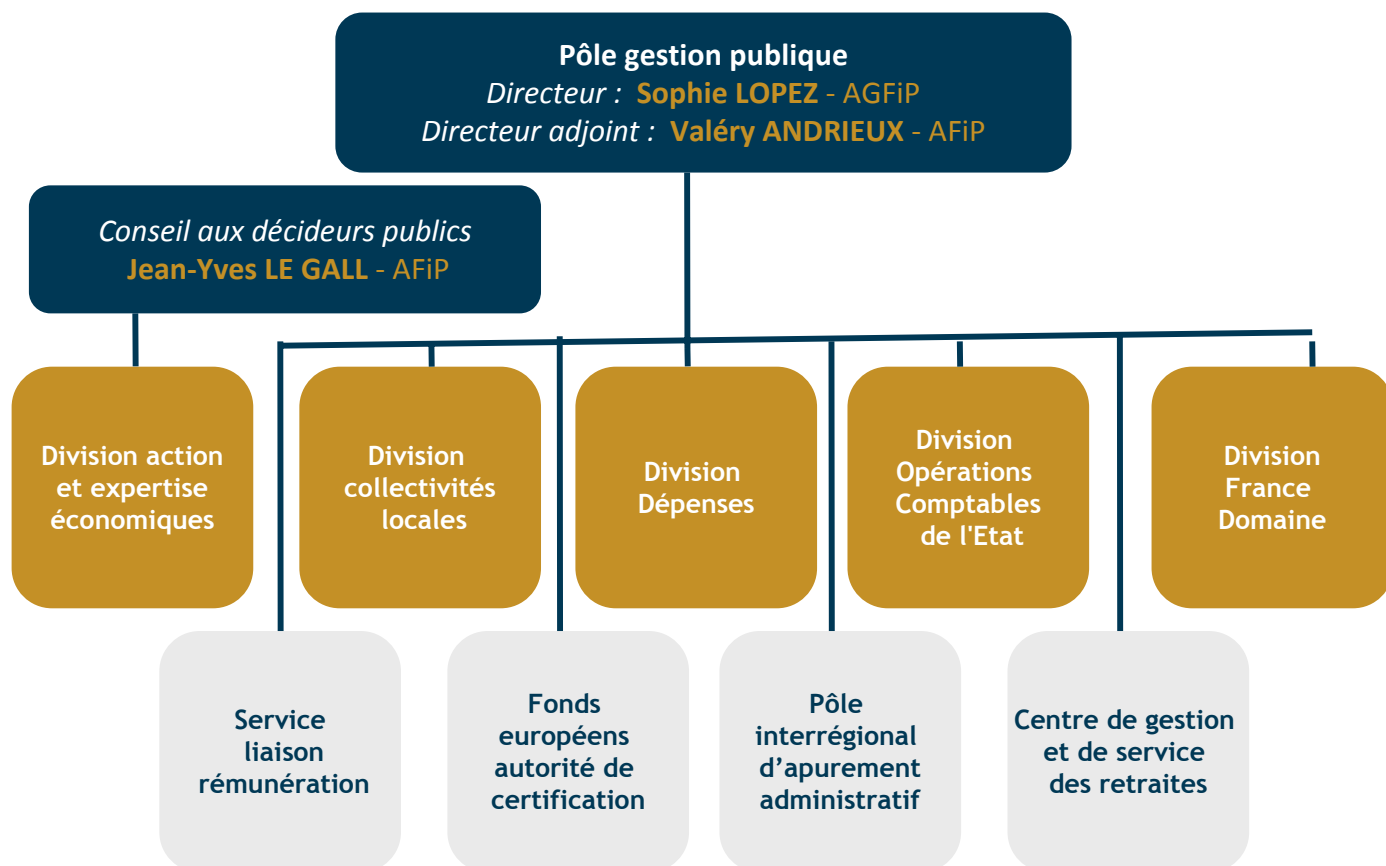
Le site internet de l'administration fiscale : www.impots.gouv.fr



FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale

Le pôle gestion publique ▶▶▶

Le pôle gestion publique assure les missions budgétaire et comptable de l'Etat et des collectivités locales, les missions d'expertise et action économiques et financières ainsi que les missions domaniales. Il est composé de cinq divisions et quatre services rattachés à la direction du pôle.



La mission conseil aux décideurs publics, mise en place à compter du 15/10/2015, bénéficie d'une compétence régionale. Pilotée par un administrateur des Finances publiques, elle vise à renforcer la mission de conseil de la DGFIP auprès des décideurs publics (Etat, établissements publics, collectivités locales) en développant l'expertise financière, fiscale et juridique. En prenant appui sur la mission d'expertise économique et financière (MEEF) et les compétences du réseau de la DGFIP, elle a vocation à intervenir sur les projets structurants (évaluation, études d'impact), les montages contractuels complexes mais également en ce qui concerne les améliorations de processus (analyse financière et des risques fiscaux) ou l'optimisation budgétaire et la mutualisation d'équipements.

/// La gestion publique locale

La division collectivités locales pilote et anime l'activité des trésoreries pour la gestion comptable et financière des collectivités locales et de leurs établissements publics (établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), établissements hospitaliers).

Les services qui la composent sont au nombre de trois :

Chiffres clés 2015

Le SFDL a effectué, pour le compte du Préfet, un contrôle de légalité sur 467 délibérations.

- ▶ le **Service Fiscalité Directe Locale (SFDL)** assure la notification des bases d'imposition locales aux collectivités et leur assure le conseil fiscal nécessaire ;

Chiffres clés 2015

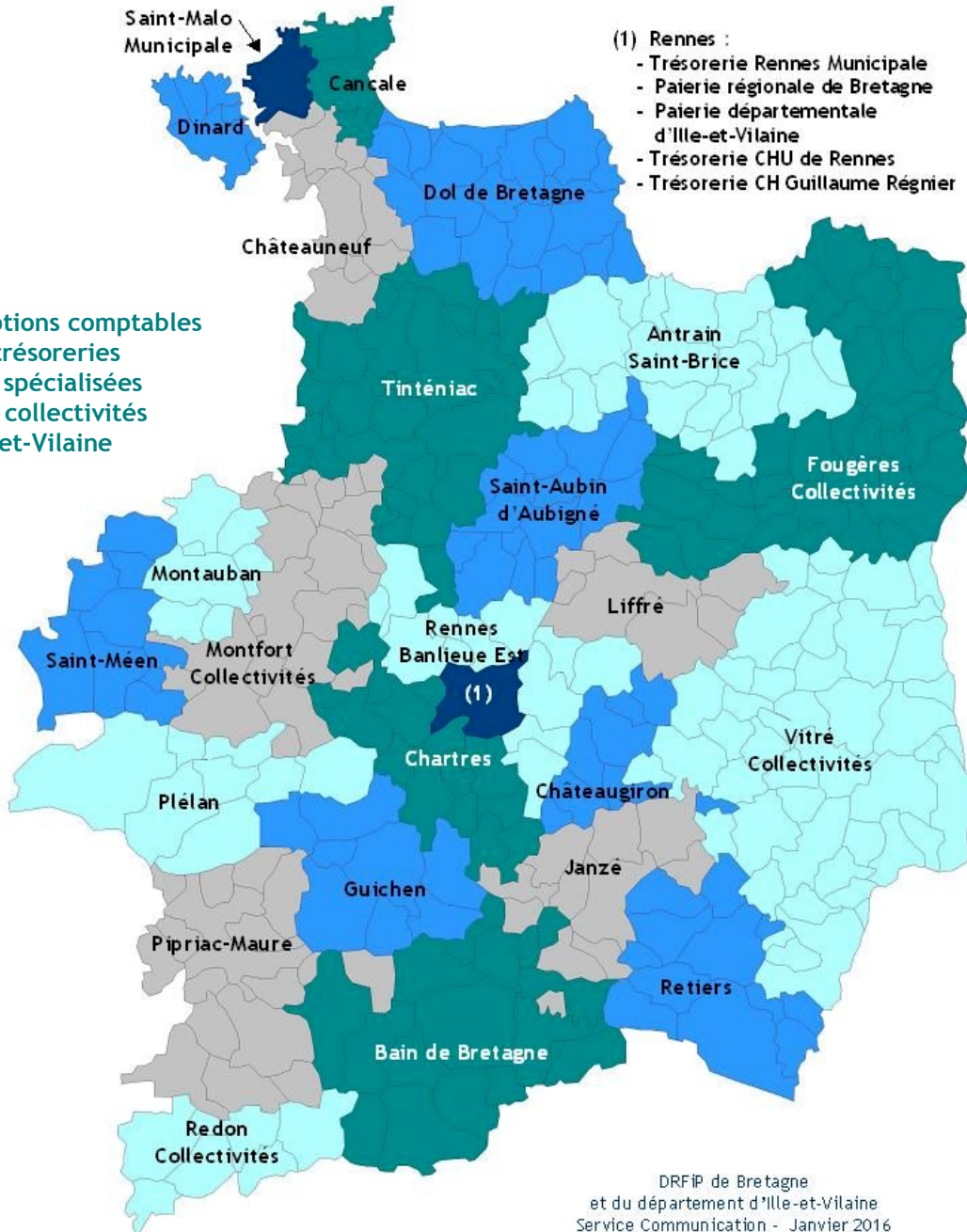
- ▶ le **service de la qualité comptable** anime et assiste les comptables départementaux du secteur public local sur les sujets comptables et réglementaires ;

- ▶ 328 régies vérifiées par les comptables

- ▶ le service conseil et expertise intervient plus particulièrement en appui du réseau des comptables sur les sujets : hôpital, dépense locale, analyses financières et suivi des collectivités en difficulté, et monétique / dématérialisation, avec une compétence régionale pour certains d'entre eux ; il intègre également le tutorat Hélios pour l'assistance aux trésoreries du département.

- ▶ 454 conventions de dématérialisation signées
- ▶ Progression des moyens dématérialisés de paiement de 19 % en nombre et de 9 % en montant

Les circonscriptions comptables des 29 trésoreries mixtes et spécialisées gérant les collectivités en Ille-et-Vilaine



La division chargée des collectivités locales est mobilisée

- sur les actions de préparation au déploiement de la facture électronique dans le secteur public dont l'acceptation est rendue obligatoire au 1er janvier 2017
- l'accompagnement des collectivités concernées par la mise en œuvre du nouveau schéma de coopération intercommunale (18 EPCI en 2017 contre 24 précédemment), la création de quelques nouvelles communes également au 1er janvier 2017, ou les transferts de compétence inscrites dans la Loi Notré.

Enfin, le chantier de la métropolisation de la ville de Rennes prévue par la Loi Maptam reste à poursuivre dans ses aspects comptables.

A
venir

/// L'action et l'expertise économiques

Cette mission est assurée par la division action et expertise économiques. Trois entités la composent :

- ▶ le **service action économique - action publique - Etat- Europe** formule notamment des avis sur les demandes d'aides publiques, assiste le Préfet dans la tutelle budgétaire des chambres consulaires et participe à la sécurité économique ;

Chiffres clés 2015

156 avis juridiques,
économiques et financiers

Chiffres clés 2015

3 études réalisées

- ▶ la **mission d'expertise économique et financière** réalise des expertises juridiques, économiques et financières sur des dossiers d'investissements publics à forts enjeux ;

Chiffres clés 2015

- ▶ le **pôle de soutien aux entreprises et du surendettement** assure le secrétariat du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et de la commission des chefs de services financiers (CCSF). Il participe également à la cellule de veille départementale (CVD) des entreprises en difficultés mise en place en juin 2015

- ▶ 54 plans de règlement accordés en CCSF soit 1 145 emplois préservés
- ▶ 86 entreprises en difficulté détectées par la CVD

/// La mission "dépense de l'Etat"

La dépense de l'Etat est gérée par trois services :

- ▶ le **service dépense visa** traite la dépense en mode comptable classique sur un périmètre plus large que la région et sur une liste spécialisée d'ordonnateurs (intérieur, éducation nationale, justice) ;
- ▶ le **service facturier** est chargé d'exécuter les opérations de dépense dans le périmètre régional du bloc 1 (Préfectures) et du bloc 3 (DRFIP/DDFiP, DIRECCTE, DRAC, DRJSCS) en coordination avec le centre de services partagés installé également au sein de la DRFIP. Le service facturier est chargé de la réception des factures et de la création des demandes de paiement pour le compte des services prescripteurs concernés.

A
venir

A compter du 01/01/2017, le service facturier des blocs 1 et 3 étendra son périmètre aux dépenses du Rectorat de Rennes. Parallèlement, un second service facturier sera créé au 01/01/2017 dans le cadre du transfert d'assignation des dépenses du bloc 2 (services déconcentrés des ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie) de la DDFIP du Morbihan vers la DRFIP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et de son passage en mode facturier.

- ▶ Le **service dépense règlement** gère les sujets liés aux phases finales de la dépense. Une équipe gère en son sein la fonction régionale de supervision des tiers dans CHORUS. Elle comprend également une équipe dédiée au traitement des sujets transverses particulièrement techniques : ajustements comptables complexes, restitutions diverses, formation aux outils dont CHORUS.

Chiffres clés 2015

- ▶ 5,2 milliards de dépenses payées hors traitement et pensions
- ▶ 528 000 demandes de paiement
- ▶ Délai global de paiement : 17,03 jours

La DRFIP de Bretagne est la 2^{ème} direction de France en nombre d'opérations de dépenses.

/// La mission "opérations comptables de l'Etat"

Les opérations comptables de l'Etat sont assumées par trois services.

- ▶ Le service comptabilité de l'Etat assure la centralisation des écritures des postes comptables (trésoreries, SIE, SIP, SPF et recettes des douanes) et établit le compte annuel du Directeur régional des Finances publiques.
Une cellule nationale créée le 2 mars 2015 au sein du service comptabilité assure également la gestion du timbre électronique.

A
venir

L'activité de cette cellule est croissante, à l'image des ventes de timbres électroniques sur le site internet "timbres.impots.gouv.fr" qui, au terme du premier semestre 2016, ont déjà dépassé les ventes de l'année 2015, sans compter celles qui ont lieu par le canal des buralistes depuis l'automne dernier
Par ailleurs, le déploiement du timbre électronique va prochainement se poursuivre sur d'autres formalités telles que la carte nationale d'identité et le permis bateau. En parallèle, la cellule Timbre centralise également depuis juin 2016 les recettes liées au paiement de la redevance du code de la route.

- ▶ Le service produits divers assure la prise en charge et le recouvrement des titres de perception émis par les ordonnateurs d'Etat d'Ille-et-Vilaine. Le service assure également la prise en charge et le recouvrement des taxes parafiscales, notamment la taxe d'aménagement et la redevance pour l'archéologie préventive.
- ▶ le service dépôts et service financiers assure une activité de type bancaire au profit d'une clientèle composée de personnes morales de droit public (universités, collèges, lycées).

Chiffres clés 2015

- ▶ Service comptabilité : 259 partenaires (postes comptables et régies d'Etat)
- ▶ Dépôts de fonds : 600 comptes gérés et 298 millions d'euros d'encours moyens
- ▶ CDC : 683 comptes gérés et 421 millions d'euros d'encours moyens

/// Les missions domaniales

La division France Domaine regroupe toutes les missions départementales liées à France Domaine. Le responsable de la division assume personnellement les fonctions de RPIE (responsable de la politique immobilière de l'Etat) départemental en liaison avec le RPIE régional.

A
venir

L'actualité à venir de la division s'inscrit dans un contexte marqué par la mise en oeuvre des chantiers de sécurisation des évaluations, de renégociation des baux et des SDIR. Il convient d'y ajouter la création de la direction de l'immobilier de l'Etat, avec la perspective de la mise en oeuvre de la réorganisation de services locaux PIE/Domaine à horizon 2017.

Chiffres clés 2015

- ▶ 2 793 évaluations dont 68 % réalisées pour les collectivités territoriales
- ▶ 1 957 successions gérées

Trois services sont rattachés à cette division :

- ▶ la gestion des patrimoines privés, qui est investie d'une compétence territoriale couvrant les régions Bretagne et Basse Normandie ;
- ▶ la gestion domaniale, principalement chargée de la rédaction des actes domaniaux, de la fonction de commissaire du gouvernement et de la rédaction des conventions d'utilisation ;
- ▶ l'évaluation domaniale, service chargé de l'évaluation des biens immobiliers d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de procédures publiques d'acquisition ou de vente.

Par ailleurs, quatre services sont directement rattachés à la direction du pôle gestion publique.

L'autorité de certification des fonds européens

assure les contrôles d'éligibilité des dépenses effectuées pour le compte des fonds européens FEDER et FSE, en partenariat avec le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) pour la programmation 2007-2013.

Chiffres clés 2015

862 dossiers traités sur les programmes FEDER et FSE

La région sera autorité de gestion pour la programmation 2014-2020.

Chiffres clés 2015

Nombre de liasses rapporté au nombre de budgets à apurer:

2011 : 23 415 / 15 465 = 1,51

2012 : 33 332 / 12 987 = 2,57

2013 : 40 953 / 14 291 = 2,87

Le Pôle Interrégional d'Apurement

Administratif (PIAA) de Rennes se partage, avec le PIAA implanté à Toulouse, l'apurement administratif des comptes des collectivités et établissements publics locaux au plan national.

Le centre de gestion et de services des retraites (CGSR)

assure la gestion et le paiement des pensions de retraite de l'Etat pour la Bretagne. Avec le CGSR de Bordeaux, il renseigne également par courriel et par téléphone sur le paiement et la liquidation des pensions pour l'ensemble du territoire à partir d'un numéro de téléphone unique.

Chiffres clés 2015

- ▶ 242 819 pensions
- ▶ 198 636 pensionnés
- ▶ 3,17 milliards d'€ de pensions payées
 - ▶ 495 016 appels traités par des opérateurs

Chiffres clés 2015

117 497 paies/mois
soit 2,97 milliards de dépense

Le service liaison rémunérations (SLR)

assure la mise en paiement mensuelle des payes des fonctionnaires civils d'Etat en poste en Bretagne et d'un nombre croissant d'administrations des départements voisins.

Il traite également la rémunération des personnels civils du ministère de la Défense pour plusieurs centres de gestion de ce ministère répartis sur l'ensemble du territoire national.



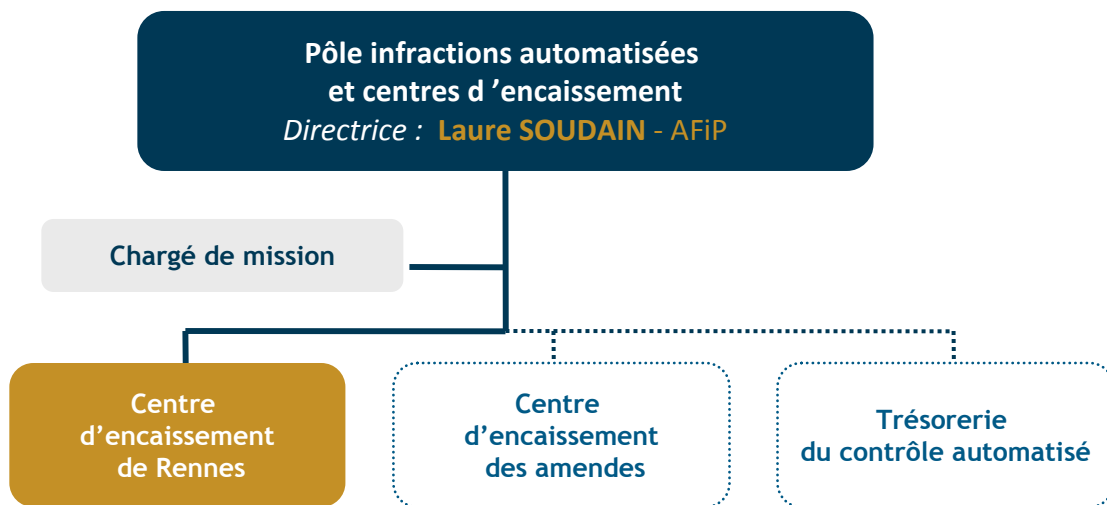
F FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale

Le pôle infractions automatisées et centres d'encaissement



Le pôle infractions automatisées - centres d'encaissement (PIACE) anime, pilote et coordonne l'activité des centres d'encaissement rennais (CER et CEA) et de la trésorerie du contrôle automatisé (TCA).

Correspondant de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), le PIACE assure l'ensemble des missions relatives au recouvrement des amendes émises par le système de contrôle automatisé (radars vitesse / franchissement feux rouges) et le recouvrement amiable du procès-verbal électronique (PVe).



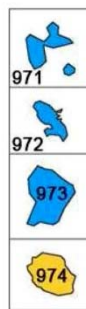
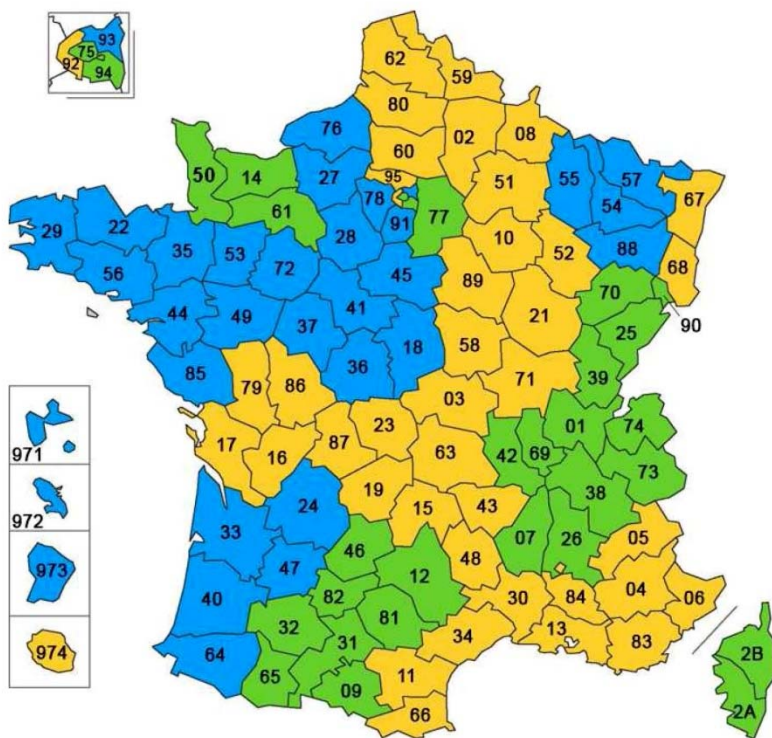
Le centre d'encaissement de Rennes (CER)

Le CER reçoit et traite les paiements effectués par TIP et par chèque pour :

- les impôts,
- les recettes locales (redevances d'eau, d'assainissement, créances communales de cantine, d'ordures ménagères, recettes hospitalières) de plus de 200 collectivités,
- le contentieux du secteur public local,
- l'ensemble des amendes du contrôle automatisé (hors timbres amendes) et les amendes PVe.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, il couvre 32 départements pour les impôts et le secteur local.

Il couvre la totalité du territoire pour les amendes issues du contrôle automatisé et du PVe.



Chiffres clés 2015

- ▶ 23 millions de courriers reçus
- ▶ 11,1 milliards d'euros d'encaissement

Le centre d'encaissement des amendes (CEA)

Le CEA est chargé d'encaisser, sans prise en charge préalable, les paiements relatifs aux amendes forfaitaires (AF) :

- des polices nationales et municipales de la région parisienne : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne,
- de la Gendarmerie Nationale,
- des Contrôleurs des Transports terrestres,
- des services de l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques) et de l'ONCFS (office national de la chasse et de la faune sauvage).

Chiffres clés 2015

10,4 millions d'AF enregistrées pour un montant de 491,3 M€, dont 5,4 millions traitées par le CEA pour 251 M€.

978 705 Virements étrangers reçus

Il participe avec le CER au processus d'encaissement des amendes issues du contrôle automatisé et du procès verbal électronique (PVe).

S'agissant des amendes PVe et contrôle automatisé (CA), le CEA intègre dans sa comptabilité les paiements par chèques qui pour l'essentiel sont encaissés par le CER et enregistre directement tous les autres paiements non dématérialisés, essentiellement par timbre amende ou par virements pour les AF étrangères.

La trésorerie du contrôle automatisé (TCA)

La TCA, trésorerie à compétence nationale, assure le recouvrement de toutes les amendes forfaitaires majorées (AFM) prononcées pour des infractions relevées par le système de contrôle automatisé (radars vitesse / franchissement feux rouges).

Elle enregistre comptablement l'encaissement des amendes forfaitaires du CA et du PVe payées par carte bancaire.

Depuis 2013, en application de la directive européenne CBE de 2011, sa compétence est étendue aux infractions commises sur le territoire français par les ressortissants de certains pays faisant partie de la communauté européenne. Elle encaisse les paiements "spontanés" et traite les réclamations avec l'OMP mais n'entreprend pas d'action de recouvrement contentieux à l'étranger.

Elle assure l'accueil à distance des contrevenants au téléphone (centre d'appel accessible par serveur vocal interactif commun avec le CNT (Centre National de Traitement)), par courriel, par télécopie et par courrier.

Elle est aussi chargée d'effectuer le remboursement des sommes consignées par les redevables.

Chiffres clés 2015

2 195 010 AFM prises en charge, dont 318 755 étrangères. 711,2 M€ encaissés.

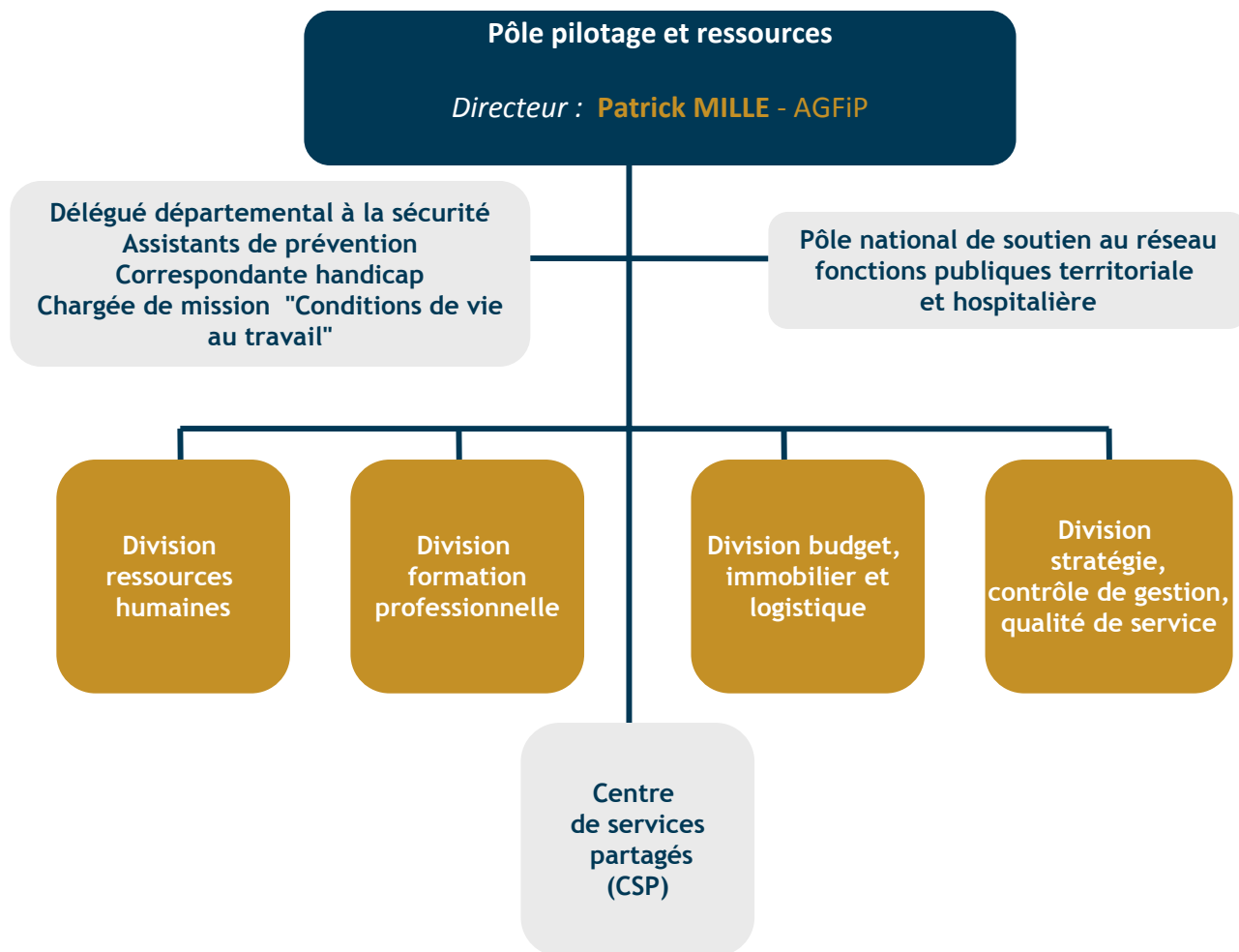
175 258 appels traités et 1,37 millions courriers reçus.



F FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale

Le pôle pilotage et ressources ▶ ▶ ▶

Le pôle pilotage et ressources assure les missions de pilotage du réseau ainsi que la gestion de l'ensemble des ressources. Il comprend quatre divisions.



Le délégué départemental à la sécurité, les assistants de prévention, la correspondante handicap et la chargée de mission "Conditions de vie au travail" sont directement rattachés au directeur de pôle.

Le centre de services partagés (CSP) offre une prestation de service de l'engagement juridique et du service fait au profit de 17 prescripteurs relevant des ministères financiers, sociaux et culturels. Ses travaux s'intègrent dans la chaîne des dépenses de l'Etat et se situent entre les services prescripteurs et le service facturier qui assure le paiement des dépenses.

Le pôle national de soutien au réseau (PNSR) de la fonction publique territoriale et hospitalière a vocation à apporter des réponses aux questions posées par le réseau des comptables de la DGFIP en matière de paie des personnels des collectivités locales et des établissements publics de santé.

Chiffres clés 2015

1 192 saisines

Les ressources humaines

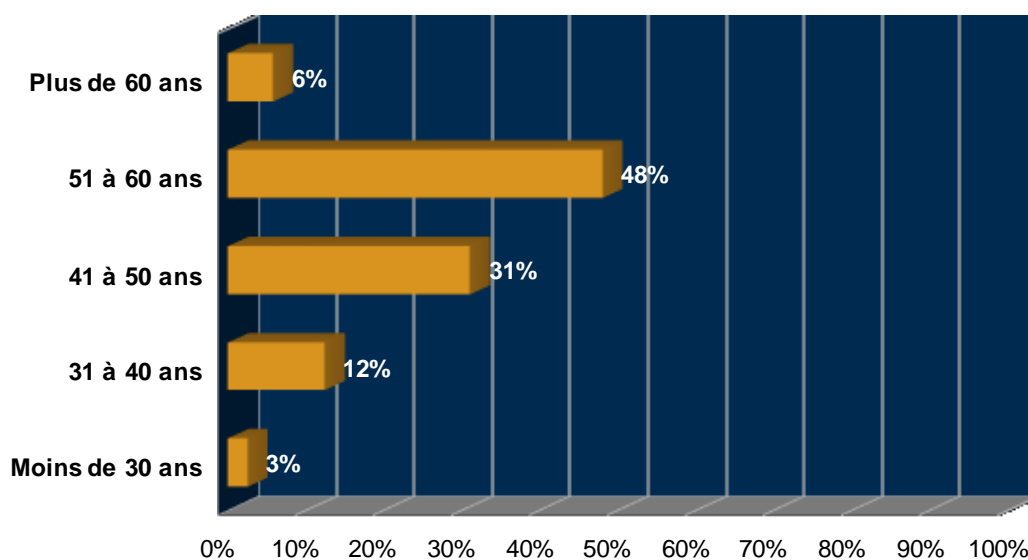
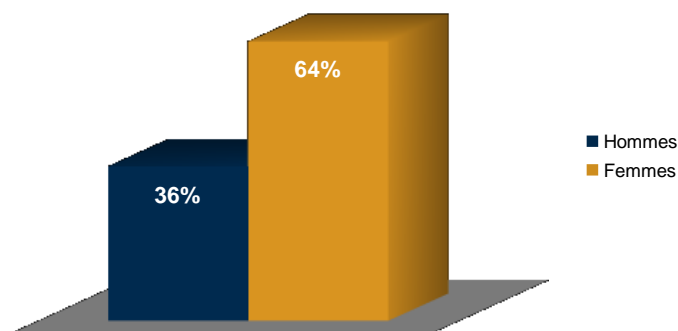
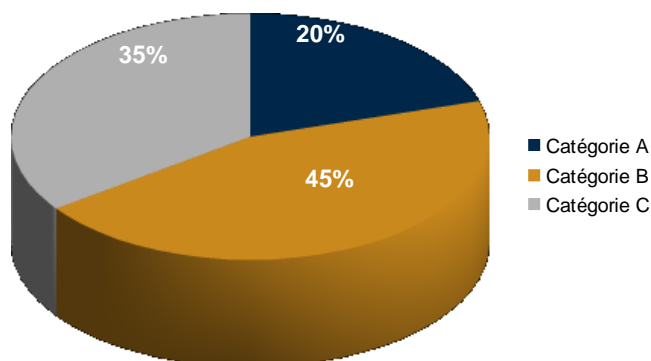
La division des ressources humaines est structurée autour :

- d'un pôle assurant la gestion administrative des agents titulaires avec un service RH pour les agents de la filière fiscale et un service RH pour les agents de la filière gestion publique (gestion statutaire et payes, gestion du temps de travail) ;
- de deux conseillers RH qui prennent en charge pour chacune des deux filières l'information sur les statuts unifiés, les règles de gestion, la défense des agents et les sujets liés à la déontologie ;
- d'un pôle assurant la gestion administrative des non titulaires ;
- d'un pôle de gestion des grandes campagnes (mutation, notation, préparation et suivi des CAPL) ;
- d'une correspondante sociale.

Elle gère également les équipes de renfort.

La DRFiP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine comptait, en décembre 2015, **1 754 agents**.

Catégorie A	357
Catégorie B	784
Catégorie C	613
Total	1754



/// La formation professionnelle

Cette division est composée de deux services :

- ▶ le service de la formation professionnelle chargée de l'élaboration et de la gestion du plan local de formation, de l'organisation des formations et de l'animation de l'équipe locale de formation ;
- ▶ le service des concours qui assure la gestion administrative et l'organisation des préparations et des épreuves des concours.

Chiffres clés 2015

- ▶ 4 925 jours de formation dispensés
- ▶ 19 concours organisés : 2 052 inscrits, 1369 participants

/// Le budget, l'immobilier et la logistique

Trois services composent cette division :

- ▶ Le service en charge du budget en assure son exécution ;

Chiffres clés 2015

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2015 à 7 036 377 €.

Chiffres clés 2015

- ▶ 35 sites immobiliers
- ▶ Patrimoine domanial : 39 514 m² de surface utile
- ▶ 10 727 m² loués

- ▶ le service immobilier est chargé des études en matière de projet immobilier, de la passation des marchés publics, du suivi de la conduite des travaux, des réparations et de l'entretien courant des bâtiments ;

- ▶ le service courrier est chargé du traitement des courriers, de la mise sous plis et de l'affranchissement du courrier centralisé, des navettes, de la réception des livraisons de documentations et matériels divers.

/// La stratégie, contrôle de gestion et qualité de service

Cette division est chargée des études concernant les emplois et structures, de la coordination du dialogue de gestion, de la qualité de service et du référentiel Marianne.

Chiffres clés 2015

- ▶ 96,6 % des courriers sont traités dans les 15 jours ouvrés
- ▶ 99,7 % des courriels sont traités dans les 5 jours ouvrés



FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale

Annexe ▶ ▶ ▶

Antrain*Centre des Finances publiques - 4, rue du Général Lavigne - BP 16 - 35560 ANTRAIN*

Trésorerie t035001@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 98 31 48

Bain-de-Bretagne*Centre des Finances publiques - 9, rue Général Chassereau - BP 47059 - 35470 BAIN-DE-BRETAGNE*

Trésorerie t035003@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 43 71 85

Cancale*Centre des Finances publiques - 11, résidence Bel-Event - BP 52 - 35260 CANCALE*

Trésorerie t035041@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 89 61 15

Cesson-Sévigné*Centre des Finances publiques - 6, mail de Bourgchevreuil - CS51712 - 35517 CESSON-SEVIGNE CEDEX*

Trésorerie Rennes Banlieue Est t035006@dgfip.finances.gouv.fr 02 23 45 62 80

Chartres-de-Bretagne*Centre des Finances publiques - 14, rue Léo Lagrange - BP 97619 - 35176 CHARTRES-DE-BRETAGNE CEDEX*

Trésorerie t035007@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 41 24 25

Châteaugiron*Centre des Finances publiques - 31, rue Saint-Nicolas - BP 56 - 35410 CHATEAUGIRON*

Trésorerie t035009@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 37 41 58

Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine*Centre des Finances publiques - 5, rue des Marais - BP 33 - 35430 CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE*

Trésorerie t035042@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 58 40 14

Dinard*Centre des Finances publiques - 20, rue Ampère - BP 90305 - 35803 DINARD CEDEX*

Trésorerie t035044@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 46 10 06

Dol-de-Bretagne*Centre des Finances publiques - 18, place Toullier - BP40 - 35120 DOL-DE-BRETAGNE*

Trésorerie t035045@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 48 01 79

Fougères*Centre des Finances publiques - 1, rue Bad Munstereifel - BP 90551 - 35305 FOUGERES CEDEX*

Service des impôts des particuliers sip.fougères@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 17 25 00

Service des impôts des entreprises sie.fougères@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 17 25 41

Trésorerie Fougères collectivités t035012@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 99 78 40

Guichen*Centre des Finances publiques - Place Georges Le Cornec - BP 98025 - 35580 GUICHEN*

Trésorerie t035015@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 57 01 18

Janzé*Centre des Finances publiques - 3, rue Pierre Aristide Bréal - 35150 JANZE*

Trésorerie t035017@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 47 01 10

Liffré*Centre des Finances publiques - 3, place Wendover - BP 94222 - 35340 LIFFRE*

Trésorerie t035018@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 68 31 22

Montauban-de-Bretagne

Centre des Finances publiques - 19, rue de Beaudouin - 35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Trésorerie t035022@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 06 40 26

Montfort-sur-Meu

Centre des Finances publiques - 35, boulevard Carnot - 35160 MONTFORT-SUR-MEU

Service des impôts des particuliers
et des entreprises sip-sie.montfort@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 09 85 30

Trésorerie Montfort collectivités t035023@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 09 89 57

Pipriac

Centre des Finances publiques - 24, rue de l'Avenir - BP 15005 - 35550 PIPRIAC

Trésorerie t035025@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 34 43 69

Plélan le Grand

Centre des Finances publiques - 5, rue de la Chèze - BP 80 - 35380 PLELAN-LE-GRAND

Trésorerie t035026@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 06 82 62

Redon

Centre des Finances publiques - 1, rue des Ecoles - 35600 REDON

Service des impôts des particuliers sip.redon@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 71 11 23

Service des impôts des entreprises sie.redon@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 71 66 51

Service de la publicité foncière spf.redon@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 71 66 53

Trésorerie Redon collectivités t035051@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 71 42 37

Rennes

DRFiP de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine - Avenue Janvier - BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

drfip35@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 79 80 00

Centre des Finances publiques - 2, boulevard Magenta - 35000 RENNES

Service des impôts des particuliers de Rennes Est sip.rennes-est@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 36 00

Service des impôts des particuliers de Rennes Nord sip.rennes-nord@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 36 00

Service des impôts des particuliers de Rennes Ouest sip.rennes-ouest@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 36 00

Service des impôts des particuliers de Rennes Sud sip.rennes-sud@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 36 00

Service des impôts des entreprises de Rennes Est sie.rennes-est@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 37 41

Service des impôts des entreprises de Rennes Nord sie.rennes-nord@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 27 83

Service des impôts des entreprises de Rennes Ouest sie.rennes-ouest@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 36 31

Service des impôts des entreprises de Rennes Sud sie.rennes-sud@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 36 82

Service de la publicité foncière Rennes 1 spf.rennes1@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 37 74

Service de la publicité foncière Rennes 2 spf.rennes2@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 36 98

Service de la publicité foncière Rennes 3 spf.rennes3@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 36 37

Service de la publicité foncière Rennes 4 spf.rennes4@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 37 65

Pôle enregistrement 02 99 29 23 23

Pôle topographique et de gestion cadastrale ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 37 55

Pôle d'évaluation des locaux professionnels pelp.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 23 03

Pôle de Recouvrement Spécialisé - Avenue Janvier - BP 62101 - 35021 RENNES CEDEX 9

prs.ille-et-vilaine@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 47 85

Paierie départementale d'Ille-et-Vilaine - Avenue Janvier - Adresse postale : CS 73136 - 35031 RENNES CEDEX

t035090@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 29 42 50

Centre des Finances publiques - 34, place du Colombier - BP 23104 - 35031 RENNES CEDEX

Trésorerie de Rennes municipale t035031@dgfip.finances.gouv.fr 02 99 31 48 66

<i>Centre des Finances publiques - 2, rue de l'Hôtel Dieu - CS 26419 - 35064 RENNES CEDEX</i>		
Trésorerie de Rennes CHU	t035033@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 87 30 15
<i>Centre des Finances publiques - 108, av du Général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES CEDEX 7</i>		
Trésorerie de Rennes CH Guillaume Régnier	t035032@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 33 39 00
<i>Centre des Finances publiques - 283, av du Général Patton - CS 21101 - 35711 RENNES CEDEX 7</i>		
Paierie régionale de Bretagne	t035080@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 27 12 53
<i>Centre des Finances publiques - 37, place du Colombier - CS 63937 - 35039 RENNES CEDEX</i>		
Trésorerie d'Ille-et-Vilaine Amendes	t035030@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 30 83 43
<i>Trésorerie du Contrôle Automatisé</i>	t035050@dgfip.finances.gouv.fr	08 11 10 20 30

Retiers

<i>Centre des Finances publiques - 7, rue Jean Mermoz - BP 75014 - 35240 RETIERS</i>		
Trésorerie	t035034@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 43 51 06

Saint-Aubin-d'Aubigné

<i>Centre des Finances publiques - 15, rue de Rennes - BP 17 - 35250 SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE</i>		
Trésorerie	t035035@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 55 20 42

Saint-Malo

<i>Centre des Finances publiques - 38, boulevard des déportés - 35400 SAINT-MALO</i>		
Service des impôts des particuliers de Saint-Malo	sip.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 40 61 30
Service des impôts des entreprises de Saint-Malo	sie.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 40 61 35
Centre des impôts fonciers	cdif.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 20 80 75
Service de la publicité foncière	spf.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 40 61 36
Pôle enregistrement		02 99 20 80 44
<i>Centre des Finances publiques - 14, rue Jean Jaurès - CS 41766 - 35417 SAINT-MALO CEDEX</i>		
Trésorerie de Saint-Malo municipale	t035047@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 40 29 70

Saint-Méen-le-Grand

<i>Centre des Finances publiques - Rue Louis Pasteur - CS 70051 - 35290 SAINT MEEN LE GRAND</i>		
Trésorerie	t035038@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 09 61 11

Tinténiac

<i>Centre des Finances publiques - 6, avenue Du Guesclin - BP 7 - 35190 TINTENIAC</i>		
Trésorerie	t035048@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 68 02 42

Vitré

<i>Centre des Finances publiques - 7, place du Champ de Foire - 35500 VITRE</i>		
Service des impôts des particuliers	sip.vitre@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 74 54 48
Service des impôts des entreprises	sie.vitre@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 74 11 38
Trésorerie Vitré collectivités	t035039@dgfip.finances.gouv.fr	02 99 75 30 55

Direction régionale des Finances publiques de Bretagne
et du département d'Ille-et-Vilaine

Cité administrative
Avenue Janvier - BP 72102

35021 RENNES CEDEX 9

Mission cabinet communication - 15 septembre 2016